



Prix Félix centraliens : extrait du règlement

Article 1 : LES ORGANISATEURS ET LES OBJECTIFS DU PRIX

En créant et en organisant la cérémonie de remise des Félix, l'Association des Centraliens souhaite marquer son engagement citoyen dans notre société en honorant des Centraliens ayant eu une activité remarquable au cours des dernières années.

L'Association des Centraliens située 8, rue Jean Goujon 75008 Paris est l'organisateur.

Article 2 : LES PRIX ET LES CATÉGORIES

Trois prix sont décernés en 2015 : **entrepreneur, innovateur et coup de pouce**

Le prix Félix Entrepreneur :

Récompense un jeune Centralien, âgé de moins de 40 ans, ayant lancé un projet réussi porteur de résultats concrets, ou qui est déjà reconnu par ses pairs malgré son jeune âge.

Le prix Félix Innovateur :

Récompense un Centralien, ou une équipe, ayant contribué de façon notable à l'innovation au sens large, et s'étant illustré par une publication, une découverte ou le lancement d'un produit ou de services nouveaux.

Le prix Félix Coup de Pouce

Récompense un Centralien ou une équipe, élèves ou diplômés depuis moins de 3 ans, qui a démarré un premier projet original, une création d'entreprise ou une activité économique ou sociale, mettant en avant les valeurs centraliennes. **Ce prix est doté de 2 000 €.**

Article 3 : LES CANDIDATURES

Elles concernent les prix Félix entrepreneur, innovateur et coup de pouce

Les candidats choisissent de déposer leur dossier de candidature dans la catégorie de leur choix. Néanmoins, l'organisateur, le comité d'experts ou le jury pourra inscrire un candidat dans une autre catégorie, s'il juge que son dossier est mieux adapté à cette dernière catégorie.

Les présidents de régions, de groupements internationaux, de groupements professionnels, les délégués de promotion peuvent également proposer des candidatures sans que l'initiative de la candidature ne vienne du candidat lui-même. Il leur incombera alors d'en informer le candidat et d'obtenir son accord, préalablement au dépôt du dossier.

Article 4 : INSCRIPTIONS

Début des inscriptions : 1^{er} mars 2015

Clôture des inscriptions : 27 septembre 2015

Les dossiers devront être adressés par mail à communication@centraliens.net

Le dossier de candidature est disponible en téléchargement sur le site de l'association.

L'inscription est gratuite.

Le dépôt d'une candidature vaut acceptation du présent règlement.

Article 5 : COMITÉ D'EXPERTS ET SÉLECTION DES NOMINÉS

Les dossiers seront instruits dans un premier temps par un comité d'experts centraliens. Ce comité sélectionnera trois nominés dans chacune des trois catégories : entrepreneur, innovateur et coup de pouce. Le comité d'experts pourra être amené à demander des explications complémentaires à un candidat. Les nominés seront avisés de leur nomination par l'organisateur au plus tard le **11 octobre 2015**.

Article 6 : JURY ET SÉLECTION DES LAURÉATS

Le jury est composé de 3 membres de la communauté centralienne et de 4 personnalités extérieures de la société civile, reconnues pour leur engagement. Le jury choisira parmi la liste de nominés choisi par le comité d'experts, le lauréat de chacune des trois catégories : entrepreneur, innovateur et coup de pouce. Les nominés seront avisés de leur nomination par l'organisateur au plus tard **le 5 novembre 2015**.

Les débats du comité d'experts et du jury sont tenus secrets, leurs décisions sont souveraines et ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation.

Article 7 : REMISE DES PRIX

Les trois prix Félix centraliens seront remis **le 30 novembre 2015**. Les lauréats seront invités à s'exprimer lors de la remise de leur trophée. Ce trophée est une œuvre de l'artiste centralien Gérard Chamayou, dit Félix.

Règlement mis à jour au 23/02/2015